

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 4 MAI 2023

OBJET :

CM2023_034
Bail précaire pour le local
de l'ancien centre de
secours de Saujon avec
Madame Vanessa PARIS,
Gérante de la société
Vélobar

***NOMBRE DE
Conseillers Municipaux
ayant pris part au vote***

28

***DATE DE
L’AFFICHAGE
de la liste des
délibérations***

10 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le vingt-huit avril deux mille vingt-trois.

PRESENTS :

Mmes et Ms FERCHAUD / DAUDENS / ADOLPHE / BABIN / RENOULEAU / FRANCHI / BETIZEAU / GENSAC / DANIEL / PETIT / MAGEAUD / JUAN / DUBOIS / TOURNEUR / DORIDOT / NICOLE / LAPEYRADE TISON / HERNANDEZ / FRICAUD / LAVOIES / MOREL / DITGEN / NEVEU / JOLY / DELHAYE

ABSENTES EXCUSEES REPRESENTEES :

Madame RATISKOL représentée par Madame ADOLPHE
Madame ROUIL représentée par Monsieur DANIEL
Madame AFONSO CORREIA représentée par Madame JUAN

ABSENT EXCUSE NON REPRESENTE :

Monsieur BOTTON

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Pascale JUAN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

BAIL PRECAIRE POUR LE LOCAL DE L'ANCIEN CENTRE DE SECOURS DE SAUJON AVEC MADAME VANESSA PARIS, GERANTE DE LA SOCIETE VELOBAR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Vanessa PARIS, gérante de la société Vélobar, souhaite développer son activité sur la commune de Saujon.

Vélobar est un concept unique sur un quadricycle, à capacité de 15 personnes maximum, aux normes CE et homologué sur la voie publique, qui permet de découvrir la commune en partageant un moment convivial, original, ludique et écologique.

Afin de permettre le stockage et la recharge électrique des vélos bars, il est proposé de louer un local de l'ancien centre de secours situé rue du château d'eau, d'une surface d'environ 70 m² pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2023.

Compte tenu de la vétusté des locaux, de la précarité du bail et de la surface nécessaire à l'activité, il est proposé de fixer une redevance mensuelle de 335 €.

Ces modalités sont précisées dans le bail précaire joint en annexe, soumis à approbation de l'assemblée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'ADOPTER le bail précaire de l'ancien centre de Secours situé rue du Château d'Eau avec Madame Vanessa PARIS, Gérante de la société Vélo Bar,
- D'AUTORISER le Maire ou l'adjoint délégué à signer le bail et tout document s'y rapportant.

Pour : 27
Contre : /
Abstention : 1

Fait et délibéré le 4 mai 2023
Pour copie conforme
Le Maire,



P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,

P. JUAN